

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Eau et Assainissement

Délibération n° 2025-041 examinée le 26 septembre 2025 : Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS)
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-042 examinée le 26 septembre 2025 : Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS)
Approuvée à l'unanimité

Aménagement du territoire

Délibération n° 2025-043 examinée le 26 septembre 2025 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) / Dispositif « façades incitatives » : modification du périmètre d'éligibilité
Approuvée à l'unanimité

Finances / Budget principal

Délibération n° 2025-044 examinée le 26 septembre 2025 : Décision modificative n°2 (section d'investissement) / Opérations patrimoniales
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-045 examinée le 26 septembre 2025 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-046 examinée le 26 septembre 2025 : Subvention exceptionnelle à l'UNRPA
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-047 examinée le 26 septembre 2025 : Subvention exceptionnelle à l'association Arlequin
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-048 examinée le 26 septembre 2025 : Subvention complémentaire au comité des fêtes – syndicat d'initiative
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-049 examinée le 26 septembre 2025 : Subvention exceptionnelle à l'association UNC Nogent-Pressigny
Approuvée à l'unanimité

Ressources humaines et fonctionnement des services communaux

Délibération n° 2025-050 examinée le 26 septembre 2025 : Modification du tableau des emplois suite à la rentrée scolaire 2025-2026
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-051 examinée le 26 septembre 2025 : Mise à jour de la convention avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la mise à disposition d'agents de la commune pour l'exercice de la compétence Accueil collectif de mineurs
Approuvée à l'unanimité

Domaine et Patrimoine

Délibération n° 2025-052 examinée le 26 septembre 2025 : Prorogation d'un bail emphytéotique consenti à Valloire Habitat pour les deux logements situés au 8-10 rue Georges Guillaume, et accord de principe pour une demande de garantie d'emprunt pour la rénovation thermique de ces logements
Approuvée avec une abstention (Frédéric GOSELIN) et 18 voix pour

Délibération n° 2025-053 examinée le 26 septembre 2025 : Convention de servitudes pour ouvrages souterrains avec Enedis
Approuvée avec une abstention (Julien SCIAUVAUD) et 18 voix pour

Culture

Délibération n° 2025-054 examinée le 26 septembre 2025 : Convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque-médiathèque du réseau de la Médiathèque départementale du Loiret
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2025-055 examinée le 26 septembre 2025 : Convention avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'intervention de la médiathécaire auprès de la halte-garderie « les Petits Poucets »
Approuvée à l'unanimité

Affaires scolaires

Délibération n° 2025-056 examinée le 26 septembre 2025 : Convention « Ecole en transition » avec l'association Loiret Nature Environnement
Approuvée à l'unanimité

Affaires sociales

Délibération n° 2025-057 examinée le 26 septembre 2025 : Convention de prêt du minibus au profit de l'association Caritas-Secours catholique pour le transport à l'épicerie solidaire de Châtillon-Coligny
Approuvée à l'unanimité

Aménagement du territoire

Délibération n° 2025-058 examinée le 26 septembre 2025 : Accord de principe pour l'implantation d'une citerne incendie sur le territoire de la commune
Approuvée à l'unanimité

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-041 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2024

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la Commune,
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

pour extrait conforme

Le Maire,
Philippe MOREAU

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation
19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-042 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2024

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la Commune,
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation
19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

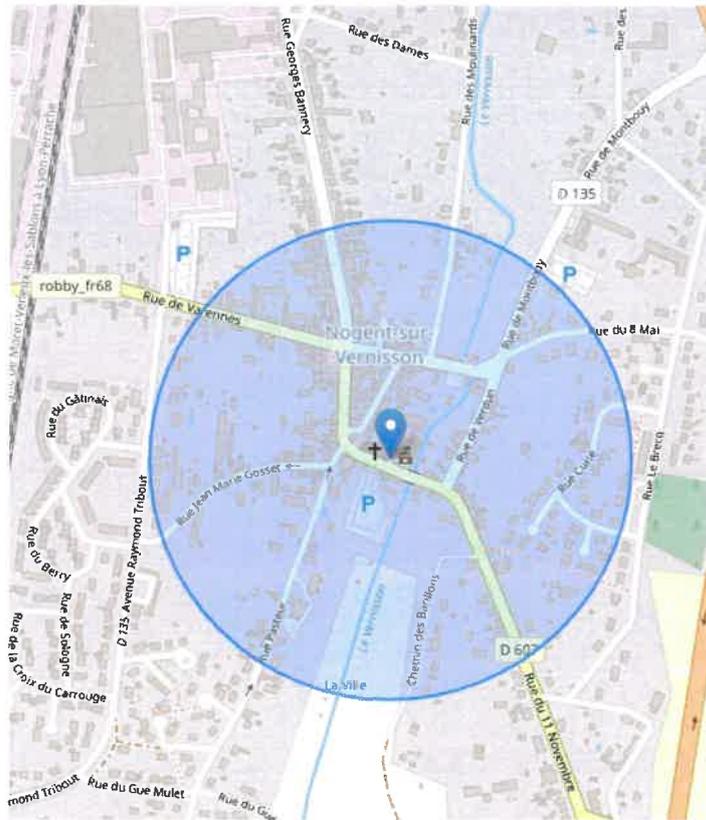
2025-043 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) / Dispositif « façades incitatives » : modification du périmètre d'éligibilité

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-034 en date du 20 mai 2022 et par délibération n° 2023-001 en date du 23 février 2023, le conseil municipal avait statué sur la participation de la commune au dispositif « façades incitatives » mis en place dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat).

Monsieur le Maire rappelle également les conditions de mise en œuvre du dispositif :

- Secteurs ciblés : rue Aristide Briand, rue de Varennes, rue Georges Bannery
- Aide plafonnée à 20 % du montant HT des travaux et à 2 000 euros maximum, étant entendu que la communauté de communes abondait l'aide à hauteur du même montant
- Règlement du dispositif fixant les critères d'éligibilité, les types de travaux, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers de demande d'aide, d'attribution de subvention, et les obligations de communication des bénéficiaires

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les secteurs ciblés par le dispositif sur la commune, en privilégiant « l'hyper centre » et en établissant un « périmètre d'éligibilité » de 300 mètres autour de la mairie, qui s'établirait comme suit :



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de modifier le périmètre d'éligibilité au dispositif « façades incitatives » mis en place dans le cadre de l'OPAH : périmètre de 300 mètres autour de la mairie, comme indiqué sur le plan ci-dessus,
- DIT que l'aide financière accordée dans le cadre de ce dispositif reste inchangée : aide plafonnée à 20 % du montant HT des travaux et à 2 000 euros maximum, étant entendu que la communauté de communes abonde l'aide à hauteur du même montant,
- DIT que le règlement du dispositif fixant les critères d'éligibilité, les types de travaux, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers de demande d'aide, d'attribution de subvention, et les obligations de communication des bénéficiaires, reste inchangé,
- DONNE MANDAT au maire pour prendre toute décision et signer tout document, nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-044 : Budget principal / Décision modificative n°2 (section d'investissement) – Opérations patrimoniales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'intégrer des dépenses réalisées sur les exercices budgétaires précédents (études préalables) sur des comptes d'immobilisations afin de permettre leur intégration une fois les opérations achevées dans le patrimoine (l'actif) de la commune.

L'opération concernée est la suivante :

- Travaux Bâtiment de la mairie : 17 141,16 € (études thermiques et géothermiques)

Ces écritures d'ordre budgétaire nécessitent de réaliser une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires aux chapitres budgétaires 041 (opérations patrimoniales) de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'adopter une décision modificative en section d'investissement qui s'établirait comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	Montant	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	Montant
c/ 231	17 141,16 €	c/ 203	17 141,16 €
Total Dépenses Chapitre 041	17 141,16 €	Total Recettes Chapitre 041	17 141,16 €

Et qui porterait la section d'investissement à hauteur de 1 434 523,65 euros (BP voté : 1 417 382,49 euros).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE la décision modificative n°2, en section d'investissement (opérations patrimoniales) pour le budget principal 2025.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the official stamp.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation
19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-045 : Budget principal / Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame l'Inspectrice des finances publiques du Service de gestion comptable de Montargis a présenté deux demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, détaillées comme suit :

- Liste n° 7633360032 d'un montant de 40,88 € correspondant à des titres émis sur l'exercice 2024, dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite,
- Liste n° 7807420132 d'un montant de 634,55 € correspondant à des titres émis sur les exercices 2018-2019-2020-2021, pour lesquels les poursuites sont infructueuses.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur proposition de Madame l'Inspectrice des finances publiques du Service de gestion comptable de Montargis, reçue le 10 septembre 2025,

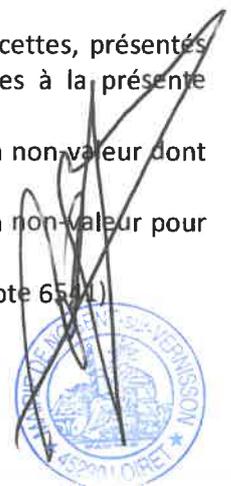
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par Madame l'Inspectrice des finances publiques, dont les listes sont annexées à la présente délibération,
- DIT que le montant total de la liste n° 7633360032 présentant les titres admis en non-valeur dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite s'élève à 40,88 euros,
- DIT que le montant total de la liste n° 7807420132 présentant les titres admis en non-valeur pour lesquels les poursuites sont infructueuses s'élève à 634,55 euros,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal primitif 2025 (compte 6541)

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation
19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-046 : Subvention exceptionnelle à l'association UNRPA

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association UNRPA pour une aide à la prise en charge des frais SACEM engagés pour leur manifestation du 14 décembre 2024, et propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 137,50 euros.

Madame Madeleine OLANIER, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNRPA, pour un montant de 137,50 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le :

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-047 : Subvention exceptionnelle à l'association ARLEQUIN

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association ARLEQUIN pour l'organisation d'un atelier court-métrage dont la réalisation a été présentée à la médiathèque à l'occasion de la commémoration de la Libération, et propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Madame Maryse TRIPIER, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ARLEQUIN, pour un montant de 200 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le :

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-048 : Subvention complémentaire au Comité des Fêtes / Syndicat d'Initiative

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET rappelle au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes – Syndicat d'Initiative a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 2 500 euros, pour l'année 2025.

Monsieur l'adjoint au maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention complémentaire présentée par le Comité des Fêtes – Syndicat d'Initiative suite à l'organisation de la brocante de la St Jean, et propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention complémentaire de 1 585 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire au comité des fêtes / syndicat d'initiative, pour un montant de 1 585 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-049 : Subvention exceptionnelle à l'association UNC Nogent-Pressigny

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET présente au Conseil Municipal une proposition de subvention exceptionnelle pour l'association UNC Nogent-Pressigny pour l'organisation des manifestations liées aux cérémonies de commémoration de la Libération, et propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 euros.

Monsieur Jean-Loup OUDIN, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNC Nogent-Pressigny, pour un montant de 2 500 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-050 : Modification du tableau des emplois de la Commune

Madame l'adjointe au maire Sophie MALGOURIS, en charge des ressources humaines, informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des emplois de la Commune, afin de régulariser la réorganisation des services scolaires et périscolaires effectuée pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame l'adjointe au maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau comme suit :

- La suppression d'une poste de contractuel à temps non complet d'adjoint technique à hauteur de 5,25/35^{ème} (accompagnement pause méridienne élémentaire)
- La création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à hauteur de 11,75/35^{ème} (accompagnement garderie périscolaire du matin et pause méridienne élémentaire)
- La suppression d'un poste de contractuel à temps non complet d'adjoint technique à hauteur de 19,75/35^{ème} (école maternelle)
- La création d'un poste d'adjoint technique contractuel à hauteur de 25/35^{ème} (accompagnement transports scolaires et école maternelle)

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU le code général de la fonction publique,
VU le tableau des emplois,

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire,
- MODIFIE le tableau des emplois de la Commune comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadre ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
Attaché territorial	A	1	35/35 ^{ème}
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif territorial	C	1	35/35 ^{ème}
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	5	35/35 ^{ème}
Filière sanitaire et sociale			
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	C	2	35/35 ^{ème}
Filière Police Municipale			
Brigadier-Chef principal	C	2	35/35 ^{ème}
Gardien Brigadier	C	1	35/35 ^{ème}
Filière culturelle			
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	35/35 ^{ème}
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	35/35 ^{ème}
Filière animation			
Animateur territorial	B	1	35/35 ^{ème}

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Cadre ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	28/35 ^{ème}
Adjoint administratif territorial	C	1	32/35 ^{ème}
Adjoint administratif territorial	C	1	32/35 ^{ème}
Filière technique			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	29,5/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	33,50/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	30,25/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	17,5/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	12/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	27,5/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	6/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	28,5/35 ^{ème}
Filière sanitaire et sociale			
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	C	1	18/35 ^{ème}
Filière animation			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	12/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	C	1	18,25/35 ^{ème}

TABLEAU DES EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

Cadre ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
CUI-CAE Parcours Emploi Compétences	C	1	28/35 ^{ème}
Filière technique			
CUI-CAE Parcours Emploi Compétences	C	1	35/35 ^{ème}
Apprenti Espaces Verts	C	1	35/35 ^{ème}
Filière sanitaire et sociale			
Apprenti Petite Enfance	C	1	35/35 ^{ème}

TABLEAU DES EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

Cadre ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière technique			
Adjoint technique territorial	C	1	23,35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	25/35 ^{ème}
Filière animation			
Adjoint d'animation territorial	C	1	11,75/35 ^{ème}
Adjoint d'animation territorial	C	1	11,75/35 ^{ème}
Adjoint d'animation territorial	C	1	15,50/35 ^{ème}

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation
19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-051 : Mise à jour de la convention avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la mise à disposition d'agents de la commune pour l'exercice de la compétence Accueil collectif de mineurs

Madame l'adjointe au maire Sophie MALGOURIS, en charge des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal que depuis le transfert de compétence Accueil collectif de mineurs à la communauté de communes, la commune met à disposition des agents communaux pour l'exercice de la compétence (restauration scolaire, animateur).

Dans un souci d'harmonisation des conventions actuellement en cours avec les communes, la communauté de communes propose une mise à jour de la convention de mise à disposition.

Pour rappel, la convention de mise à disposition fixe notamment les conditions de mise à disposition des agents, et de prise en charge financière par la communauté de communes.

Madame l'adjointe au maire propose donc à l'assemblée d'approuver la nouvelle convention et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

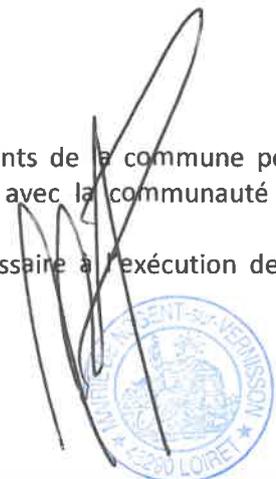
Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention mise à jour pour la mise à disposition d'agents de la commune pour l'exercice de la compétence Accueil collectif de mineurs, à conclure avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation
19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-052 : Prorogation d'un bail emphytéotique consenti à Valloire Habitat pour les deux logements situés au 8-10 rue Georges Guillaume, et accord de principe pour une demande de garantie d'emprunt pour la rénovation thermique de ces logements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune avait consenti à Valloire Habitat un bail emphytéotique pour les deux logements situés au 8-10 rue Georges Guillaume, pour une durée de 55 ans.

Un bail emphytéotique est une location pour une longue durée, en l'occurrence 55 ans, à charge pour le bénéficiaire de réhabiliter un logement, objet du bail, de l'entretenir et de le restituer sans indemnité à l'expiration du bail, le loyer étant symbolique.

Valloire Habitat a indiqué que les logements, situés au 8-10 rue Georges Guillaume, nécessitaient des travaux de réhabilitation ayant pour objet de passer l'étiquette DPE (Diagnostic de Performance Energétique) à C ou D.

Ces travaux comprendront notamment :

- Menuiserie double vitrage / PVC
- Remplacement des velux du 2^{ème} pavillon par des velux avec volets, et des deux portes du pavillon
- Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau individuelle

Pour financer le coût de ces travaux, Valloire Habitat doit souscrire des emprunts d'un montant de 80 000 euros, avec un prêt PAM sur 25 ans et un éco-prêt sur 30 ans, et pour lesquels une garantie d'emprunt de la commune de Nogent-sur-Vernisson fera l'objet d'une délibération ultérieure.

L'échéance des deux emprunts envisagés nécessite une prorogation du bail emphytéotique jusqu'au 31 décembre 2058.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de donner un accord de principe pour une future demande de garantie d'emprunt pour la rénovation thermique de deux logements, et de consentir à la prorogation du bail emphytéotique au profit de Valloire Habitat.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (Frédéric GOSSELIN) et 18 voix pour :

- **DONNE SON ACCORD** de principe pour une future demande de garantie d'emprunt pour la rénovation thermique des deux logements situés au 8-10 rue Georges Guillaume,
- **DECIDE** de consentir à Valloire Habitat, en contrepartie de l'engagement de réaliser les travaux évoqués ci-dessus, une prorogation du bail emphytéotique des deux logements situés au 8-10 rue Georges Guillaume, jusqu'au 31 décembre 2058, à charge de Valloire Habitat de supporter tous les frais inhérents à cette opération,
- **DONNE POUVOIR** au maire, en vue de signer tout acte ou convention,
- **DESIGNE** Maitre Benjamin Kalawski, Notaire à Varennes-Changy (Loiret), pour établir cet acte de prorogation du bail emphytéotique avec le concours, s'il y a lieu, du notaire de Valloire Habitat,
- **DIT** que le maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-053 : Convention de servitudes pour ouvrages souterrains avec Enedis

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de réaliser un nouveau branchement en basse tension sur la zone artisanale Près la Forêt, Enedis prévoit de passer le réseau en souterrain sur l'emprise d'une voie communale.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention de servitudes pour ouvrages souterrains, transmis par Enedis, qui fixe notamment les conditions suivantes :

- Implantation d'une canalisation souterraine et de ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 34 mètres,
- Implantation de bornes de repérage,
- Indemnité forfaitaire unique versée à la commune d'un montant de 20 euros.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la convention de servitudes et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention (Julien SCIAUVAUD) et 18 voix pour :

- APPROUVE la convention de servitudes pour ouvrages souterrains, à conclure avec Enedis, pour la réalisation de branchement en basse tension,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-054 : Convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque / médiathèque du réseau de la Médiathèque départementale du Loiret

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER, en charge des affaires culturelles, rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie de l'aide technique du département du Loiret, par le biais de la médiathèque départementale du Loiret, pour la gestion de la médiathèque communale.

Dans le cadre de ses travaux pour élaborer le schéma directeur départemental de lecture publique 2024-2028, le département du Loiret a souhaité actualiser la convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque de réseau de la médiathèque départementale du Loiret.

La nouvelle convention fixe les engagements du département en matière d'aide technique relative à la lecture publique, dans les domaines suivants : ingénierie, formations, ressources documentaires, animation et action culturelle, animation du réseau des bibliothèques, etc.

La nouvelle convention détermine également les engagements des communes afin de bénéficier de l'aide technique départementale : caractéristiques du local de la bibliothèque / médiathèque, personnel, plages d'ouverture, conditions d'accès pour le public, budget d'acquisition, action culturelle, etc.

Madame l'adjointe au maire propose donc au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention proposée par le département du Loiret, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque / médiathèque du réseau de la Médiathèque départementale du Loiret,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Moreau', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE NOGENT SUR VERNISSON' around the top and '45260 LOIRET' around the bottom, with a central emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-055 : Convention avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'intervention de la médiathécaire auprès de la halte-garderie « Les Petits Poucets »

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER, en charge des affaires culturelles, rappelle à l'assemblée, que par délibération n° 2021-075 en date du 09 décembre 2021, le conseil municipal avait approuvé une convention avec la communauté de communes pour l'intervention de l'agent médiathécaire auprès de la halte-garderie « Les Petits Poucets ».

La convention étant arrivé à échéance, il sera proposé son renouvellement à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une durée de trois ans, les conditions initiales restant inchangées :

- Intervention(s) réalisée(s) à titre gracieux,
- Prise en charge des frais de déplacement de l'agent par la communauté de communes.

Madame l'adjointe au maire propose donc au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la convention avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'intervention de la médiathécaire auprès de la halte-garderie « Les Petits Poucets »,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-056 : Convention « Ecole en transition » avec l'association Loiret Nature Environnement

Madame l'adjointe au maire Sophie MALGOURIS, en charge de la transition écologique, expose à l'assemblée que dans le cadre des réflexions autour de l'adaptation de la cour et du bâti de l'école élémentaire au changement climatique, l'association Loiret Nature Environnement a été sollicitée pour bénéficier de son accompagnement et d'animations auprès des scolaires.

L'association propose d'engager la démarche « Ecole en transition » à formaliser par le biais d'une convention tripartite entre l'école élémentaire, la commune et l'association.

Cette convention fixe les engagements réciproques des parties, les conditions financières de sa mise en œuvre et la durée du partenariat.

Ainsi, la convention s'appliquerait pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026), avec des interventions durant le 1^{er} semestre 2026. La commune prendrait en charge 15 % du montant du projet, soit 750 euros.

Madame l'adjointe au maire propose donc au conseil municipal d'approuver la convention tripartite « Ecole en transition », et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire,

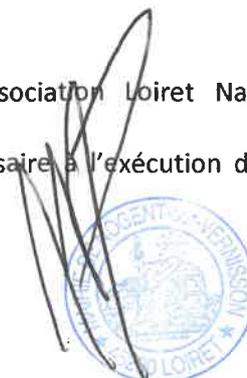
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention « Ecole en transition » proposée par l'association Loiret Nature Environnement,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-057 : Convention de prêt du minibus au profit de l'association Caritas-Secours catholique pour le transport à l'épicerie solidaire de Châtillon-Coligny

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER, en charge des affaires sociales, expose à l'assemblée que l'association Caritas-Secours catholique a créé une épicerie solidaire à Châtillon-Coligny.

Afin que les futurs bénéficiaires nogentais, non véhiculés, puissent s'y rendre, Madame l'adjointe au maire propose au conseil de conclure une convention de mise à disposition du minibus au profit de l'association Caritas-Secours catholique, qui se chargera d'organiser et d'assurer les transports les lundi et jeudi après-midi.

Madame l'adjointe au maire propose donc au conseil municipal d'approuver la convention de prêt du minibus, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de prêt du minibus au profit de l'association Caritas-Secours catholique pour le transport à l'épicerie solidaire,
- AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS (procuration de Dominique DENIS), Philippe GILLET, Monique PIOT, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Stéphanie WURPILLOT (procuration de Frédéric GOSELIN), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DENIS (procuration à Sophie MALGOURIS), Frédéric GOSELIN (procuration à Stéphanie WURPILLOT), Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

Absents : Christine OUTREVILLE, Sandrine GUILLOCHON, Pierre GRANDJEAN

Virginie PRESLES est nommée secrétaire de séance.

2025-058 : Accord de principe pour l'implantation d'une citerne incendie sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de renforcement de la défense incendie porté par le Département et le SDIS du Loiret.

Le Département et le SDIS ont engagé un projet d'implantation de 28 citernes incendie sur le territoire départemental, pour un budget total de 921 780 € HT, avec une subvention du « fonds vert » de 737 424€. Les citernes auront un volume de stockage de 60 m³, et leur installation nécessite une emprise foncière de 250 m².

Le Département et le SDIS ont prévu d'implanter une citerne incendie sur le territoire de la commune, à proximité de l'A77.

Pour rappel, la défense extérieure contre l'incendie relève de la compétence du maire (article L.2225-2 du code général des collectivités territoriales). L'implantation de la citerne nécessitera de conclure une convention d'entretien avec le Département afin de définir les modalités de gestion de l'équipement.

La convention, d'une durée de 10 ans, fixera les obligations respectives du département et de la commune. Ainsi la commune devra assurer l'entretien annuel de la plateforme stabilisée (débroussaillage), de l'enceinte de l'aire grillagée et de l'accès. Elle devra réaliser un contrôle annuel de la vanne de sectionnement et du niveau d'eau. Elle devra également assurer sa remise à niveau le cas échéant.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de donner son accord de principe pour l'installation de la citerne incendie, et pour la prise en charge par la commune de son entretien et des contrôles annuels.

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour l'installation d'une citerne incendie par le Département du Loiret sur le territoire communal,
- DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour que la commune assure l'entretien et les contrôles annuels de la future citerne incendie,
- DONNE MANDAT au maire pour prendre toute décision et signer tout document, nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

